

ANNEXES

Eléments de l'article R151-52 du code

La Maxe



Édition du document	Date de référence			Procédure en cours
	Arrêt du PLUI	DCM	02/10/2023	
15/05/2024	Approbation du PLUI	DCM	03/06/2024	
Maison de la Métropole				
1 place du parlement de Metz CS 30353 57011 Metz Cedex 1				
plui.metzmetropole.fr				



- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètres à l'intérieur desquels s'applique le droit de préemption urbain (DPU)- Projet de DPU
- Périmètre - DPU renforcé
- Plan de sauvegarde et de mise en valeur de Metz
- Périmètres d'intervention pour la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)
- Périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé (ZAD)
- Zones d'aménagement concerté (ZAC)
- Périmètres de programme d'aménagement d'ensemble (PAE)

Périmètres des secteurs relatifs au taux de la taxe d'aménagement (TA)

Fixation du taux de base de 5% sur l'ensemble du territoire

- 7%
- 8%
- 9%
- 10%
- 12%
- 20%

